

**15.**—Comme ce déficit ordinairement, s'il à lieu, sera peu élevé et aussi pour rendre cette répartition plus facile, tous les membres seront taxés également. Et la somme ainsi demandée sera payé avant le premier Octobre.

**16.**—La contribution annuelle sera payé en argent et non par un billet promissoire.

**17.**—Le montant des pensions sera à l'avenir de \$200.00 ; mais les présents amendements n'affecteront point les droits et les obligations des pensionnaires actuels de la Société et de ceux qui le deviendront jusqu'à un an après leur adoption.

**18.**—Après l'adoption des présents amendements un intérêt de six par cent sera exigé sur tous les arrérages.

**19.**—Tout membre qui négligera de payer ses arrérages sera de plus passible d'une amende de \$2.00 par chaque trimestre jusqu'au parfait payment.

**20.**—A l'avenir tout prêtre appartenant au Diocèse de Montréal pourra être admis dans la Société quand même il demeurerait dans un autre Diocèse.

**21.**—A l'avenir le quorum des assemblées du Bureau des Directeurs sera de quatre au lieu de cinq.

**22.**—Si un associé demandant une pension est endetté envers la Société, le montant qu'il devra sera retenu sur sa pension.

**23.**—Toutes les règles en contradiction avec les amendements ci-dessus énoncés et adoptés seront abrogés.

---

### VOTE DES PENSIONS :

A une assemblée des Directeurs de la Société. tenu le 12 Août au soir, les pensions suivantes furent votées aux membres malades ou infirmes de l'association. Une pension de \$160.00 fut allouée à Mgr Ig. Bourget et à Messieurs, John Falvy, P. Casimir Dufresne, J. Edmond Perreault, P. O. Renaud Junior, Thomas Bérard, A. C. Lebel, Clément Séguin, Félix Perreault, F. X. Boileau, Anthime Archambault, I. Gravel, Louis Piette et B. I. Leclair.

Une pension de \$ 80.00 fut accordée à Messieurs P. Poulin, F. X. Bourbonnais, Maxime Piette et P. O. Renaud Senior.

A. SÉGUIN, Ptre., *Secrétaire.*

---

CIRCULAIRE AUX MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ ECCLÉSIASTIQUE DE ST-JACQUES.

STE-CUNÉGONDE, 18 AOUT 1881.

*Monsieur,*

Sa Grandeur Mgr E. C. Fabre, Evêque de Montréal et Président de la Société Ecclésiastique de St-Jacques convoque par la présente une assemblée générale et spéciale des Membres de la susdite association, devant être tenue, au salon de l'Evêché de Montréal, le 20 Septembre prochain, à 10 heures A. M. pour là et alors prendre en considération le projet présenté par M. P. A. Dubuc à la dernière assemblée annuelle, et le projet qui accompagne la présente proposé par Messieurs J. Seguin, N. Piché et A. Nantel, V. F.

Je suis bien sincèrement,

Monsieur,

Avec une grande considération,

Votre très obéissant serviteur,

A. SEGUIN, Ptre., *Secrétaire.*